

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-cinquième séance – Lundi 13 décembre 2010, à 17 h

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Fabienne Aubry Conne, M. Jacques Baud et M^{me} Silvia Machado.*

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Manuel Tornare, Patrice Mugny et Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 30 novembre 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour vendredi 10 décembre, à 17 h et 20 h 30, pour samedi 11 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 13 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 14 décembre 2010, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une cordiale bienvenue et je vous prie de regagner vos places quelques secondes. Avant de démarrer notre séance, je vais vous demander une dizaine de minutes de patience, car plusieurs chefs de groupe demandent que le bureau et les chefs et cheffes de groupe se réunissent à propos du projet d'arrêté PA-120 «Règlement des agent-e-s de la police municipale». Aussi notre séance démarrera à 17 h 15 très précises. Merci de votre compréhension.

(La séance est retardée jusqu'à 17 h 30 pour permettre aux chefs et cheffes de groupe et au bureau de se réunir.)

La présidente. Voilà, Mesdames et Messieurs, pardonnez-nous ces quelques minutes de retard. Il est vrai que nous sommes nombreux à la réunion du bureau et des cheffes et chefs de groupe et que cela prend toujours un peu de temps afin que chacune et chacun puisse s'exprimer et donner son point de vue.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, c'est une réponse à Rémy Burri. Monsieur Burri, vous m'aviez posé une question sur les économies réalisées à la Maison de quartier Asters-Servette. Je me suis renseigné et des chiffres corroboreront ma réponse.

Deux mesures d'économies ont été appliquées. Pour les postes d'animatrice et animateur, la maison de quartier est passée d'une dotation de 425% à 410% pour la période de juillet à décembre 2010.

En ce qui concerne les postes de monitrice et moniteur, la Maison de quartier Asters-Servette a vu sa dotation en heures réduite de 5825 heures à 5747 heures, soit 78 heures de moins en 2010. J'attends encore confirmation, mais vous voyez que les chiffres véhiculés par certains et certaines sont totalement inexacts et j'ai l'impression, je l'ai dit l'autre jour dans une réponse partielle, qu'on a peut-être voulu peindre un peu le diable sur la muraille en période électorale.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je vous signale que TV Léman bleu pourra retransmettre nos débats, c'est une bonne nouvelle. Aussi, j'en profite pour vous demander de bien vouloir rester courtois les uns envers les autres. Ensuite, nous avons reçu un courrier du Syndicat de la police municipale de la Ville de Genève, qui demande lecture de cette lettre. Aussi, je passe la parole à une secrétaire du Conseil municipal... Madame Christiane Olivier, s'il vous plaît.

Lecture de la lettre:

Genève, le 13 décembre 2010

Concerne: Séance du Conseil municipal du lundi 13 décembre 2010
Projet de règlement de la police municipale de la Ville de Genève

Madame la présidente,

Le Syndicat de la police municipale de la Ville de Genève (SPM), représenté par les soussignés, tient à faire part de son étonnement de découvrir, dans le cadre des séances consacrées au projet de budget 2011, que votre assemblée a ouvert un débat sur une proposition de règlement concernant notre fonction, ceci sans que le personnel concerné n'ait été ni informé, ni consulté.

Ce que nous savons de ce projet indique qu'il s'agit de nos horaires, de nos tenues et de nos conditions de travail.

Cette démarche est d'autant plus surprenante que 2010 a vu l'achèvement d'un processus de concertation, auquel nous avons été largement associés, processus au terme duquel de nouvelles compétences nous ont été octroyées et nos horaires ont été élargis. Les premiers «retours» de la population sur la réforme entreprise sont d'ailleurs tout à fait encourageants et, aujourd'hui, si des améliorations sont à envisager, elles portent clairement sur la nécessité d'augmenter nos effectifs et d'ouvrir de nouveaux postes dans les quartiers qui en sont dépourvus.

Le SPM demande par conséquent que, préalablement à toute décision de votre Conseil concernant les conditions de travail et l'organisation de la police municipale, cette dernière soit associée à une négociation au sein de laquelle elle sera représentée par notre syndicat et par la commission du personnel interne du Service de la sécurité et de l'espace publics.

Ce partenariat a toujours prévalu jusqu'ici et nous ne comprenons pas que votre Conseil y mette fin brutalement.

Nous vous remercions de faire part de ce qui précède lors de la séance de votre Conseil de ce jour.

En restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, nos salutations distinguées.

Le président:
Emmanuel Droz

Le vice-président:
Thierry Frieden

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2011 (PR-805 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

Département de l'environnement urbain et de la sécurité (suite).

Projet d'arrêté du 11 décembre 2010 de M^{mes} Ariane Arlotti, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, Marie-France Spielmann, Salika Wenger et M. Pierre Rumo: «Règlement des agent-e-s de la police municipale de la Ville de Genève» (PA-120)².

Suite du deuxième débat

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre du groupe A gauche toute! que je vous lis: «A gauche toute! demande le renvoi en commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public du règlement sur la police municipale.» Sur l'urgence, je donne la parole à M^{me} Salika Wenger.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Il est vrai que, cet après-midi, parler d'urgence après notre débat fleuve – d'un très haut niveau intellectuel, je le reconnais... – ressemble à une plaisanterie! Néanmoins, il nous semble que, par gain de paix, le mieux que nous puissions faire est de renvoyer ce projet d'arrêté en commission.

J'aurai le plaisir de participer à cette commission et de voir arriver des amendements, en tout cas je l'espère, d'une qualité un petit peu supérieure à ce que j'ai

¹ Rapports, 3577.

² Projet d'arrêté, 4257.

entendu samedi soir. (*Remarques.*) Oui, en effet, je n'ai peur de rien! Je suis sûre de moi, je sais que ce règlement est nécessaire et que nous devrions en discuter. Vous n'avez pas voulu l'entendre, mais je comprends bien: il est certaines sorties en soirée, surtout quand il s'agit de l'Escalade, particulièrement arrosées... (*Protestations.*) Nous avons tout entendu, Madame la présidente...

La présidente. S'il vous plaît! Je vous ai invités, en début de séance, au silence et à la courtoisie. Aussi, écoutez M^{me} Wenger! Merci.

M^{me} Salika Wenger. Je suis en train de plaisanter... Vous faisiez la même chose samedi soir, mais il semble que la plaisanterie vous plaise moins quand elle est dans l'autre sens. Mais je sais exactement comment cela se passe, je suis pareille... (*Rires.*)

Néanmoins, je pense que tout le monde, dans cette enceinte, a tout à gagner à ce que nous cessions ce débat, qui n'a aucune raison d'être sous cette forme, et à ce que nous renvoyions ce règlement en commission.

Je vous en prie, arrêtons cette bagarre, qui me semble un peu stérile. Puisque nous n'avons pas réussi à nous entendre en plénière, essayons en tout cas de discuter en commission, si c'est possible! A moins que même la discussion en commission vous soit difficile, auquel cas j'ai l'impression que le budget sera très long. J'espère que vous saurez expliquer à la population pourquoi nous allons voter les douzièmes provisionnels, parce que nous n'avons rien à gagner à continuer ce débat. (*Exclamations.*) C'est tout ce que je veux vous dire: nous n'avons rien à gagner, ni les uns ni les autres!

Renvoyons ce projet en commission et passons, j'ai envie de dire, à ce qui, normalement, aurait dû être l'objet de nos discussions, à savoir le budget! (*Applaudissements.*)

La présidente. Au nom du bureau, j'aimerais remercier le groupe A gauche toute! de sa sagesse... (*Huées.*) Je vous signale que nous sommes normalement minutés sur ce type de motion d'ordre, mais ce ne sera pas le cas en l'occurrence, et ce avec l'accord du bureau. La parole est demandée par M. Jacques Hämmerli.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, nous sommes en deuxième débat. Ce Conseil municipal,

sur la proposition de règlement de la police municipale, est entré en matière. Il avait deux choix, entrer en matière ou refuser; il a choisi d'entrer en matière. Dès lors qu'il entre en matière, il peut décider d'ouvrir la discussion ou de renvoyer l'objet en commission.

Il a décidé d'ouvrir la discussion et j'entends que cette discussion aille à son terme. Ce n'est pas du formalisme excessif, c'est le respect des règles. On ne change pas les règles du jeu en cours de partie. J'entends que cette discussion soit sanctionnée par un vote. Il sera ce qu'il sera. Je vous l'ai déjà dit je ne sais combien de fois samedi soir, ce règlement est une monstruosité juridique, il vise des compétences matérielles qui sont épuisées par le droit supérieur, à savoir la loi cantonale sur la police municipale et le règlement du Conseil d'Etat sur la même police municipale.

Pour notre groupe, nous entendons aller jusqu'au bout. Je le dis publiquement: que la gauche assume ses responsabilités! Si elle veut que la Ville de Genève soit disqualifiée par le Conseil d'Etat dans ce qu'elle vote, elle votera majoritairement. Si la gauche est intelligente, et surtout politique, elle fera en sorte que la droite, qui refusera ce règlement, gagne ce vote. J'en ai terminé pour l'instant.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Pour imposer son coup politique, A gauche toute! – avec son magistrat – a commis une injure au Conseil administratif. Rupture de collégialité. On est allé farfouiller sans connaissance dans le domaine d'un autre département, d'un collègue qui faisait son travail normalement. On a bafoué tous les usages du Conseil administratif qui, après des années de négociations, a réussi à faire passer un règlement du personnel et un règlement de la police municipale. Voilà où on en est. Les usages ne comptent pas pour l'ancien syndicaliste qui siège dans ce Conseil administratif! Seuls comptent le coup de force, la manifestation, voire d'autres méthodes que je n'oserais qualifier ici; elles me pousseraient à sortir de mes gonds.

Injure au personnel, je l'ai dit, injure aux syndicats. Vous avez tout à l'heure entendu la lettre du Syndicat de la police municipale de la Ville de Genève (SPM), qui, tout d'un coup, alors qu'il a l'habitude d'être consulté par tout le monde, est bafoué par ceux-là mêmes qui montent au créneau pour défendre les syndicats.

On nous a abreuvés durant toute cette législature de la défense des petits, de la défense des syndicats, de la défense du personnel du Grand Théâtre, pour tous les sujets que nous avons abordés et qui concernaient le personnel. Voilà où nous en sommes aujourd'hui! C'est vraiment aberrant.

Injure à l'intelligence aussi. Un règlement absurde. Alors, on est en train de dire que la droite s'est disqualifiée lors du précédent débat. Mais, Mesdames et Messieurs, nous n'avons rien fait d'autre que de démonter ce règlement, de montrer son absurdité, et j'espère que vous avez compris qu'il était complètement nul.

Face à cette absurdité, il serait tout aussi stupide de voter ce règlement. Nous, l'Entente, avec l'Union démocratique du centre, nous ne pouvons pas le voter. C'est impossible, inconcevable. Nous refuserons donc ce renvoi en commission. Nous estimons que le débat doit se poursuivre ce soir et vous devez nous permettre de refuser ce règlement. Ce sera rendre service au Conseil administratif – à vos propres magistrats – qui n'aura plus qu'à oublier ce triste événement qu'il a suscité avec ses collègues d'A gauche toute! – je n'osais pas dire ses complices. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 40 oui contre 34 non.

La présidente. Le projet d'arrêté PA-120 est donc renvoyé à la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public.

Nous pouvons reprendre l'examen du budget. Je vous invite à vous saisir de la brochure «Projet de budget 2011 rectifié» et des amendements.

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

La présidente. Je me permets le même petit rappel que celui que je vous avais adressé en tout début de séance vendredi. L'article 74, alinéa 6, de la loi sur l'administration des communes (LAC) stipule: «En approuvant le budget, le Conseil municipal ne peut pas dépasser la somme totale des charges fixées par le maire ou le Conseil administratif, sans prévoir concurremment la couverture financière de ce dépassement.»

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse de la commission de la jeunesse et des sports (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit maintenant que je vous rapporte sur nos deux séances de la commission de la jeunesse et des sports et sur l'audition que nous avons eue également à la commission des finances sur ce sujet. Nous traitons, avec cette commission spécialisée, les sports et la jeunesse, à savoir presque plus de 20% du département et 7% de l'ensemble du budget de la Ville de Genève.

Promouvoir l'activité physique, soutenir le mouvement sportif, organiser des événements sportifs d'envergure, gérer les infrastructures sportives: ce projet de

budget nous propose une augmentation substantielle de près de 3 millions de francs pour 2011.

Ces augmentations de charges concernent principalement des amortissements, des dépenses d'eau, d'énergie, de combustible, les mécanismes liés à la prévoyance professionnelle, ainsi que la gratuité de la patinoire et une augmentation de 1 million de francs au niveau des subventions, sur lesquelles nous reviendrons plus tard.

La grande nouveauté de ce projet de budget 2011 consiste en un changement particulièrement important dans la gestion des subventions, laquelle se fera par enveloppes et par sports. Cette gestion a été adoptée pour offrir plus de souplesse et mener une politique plus offensive et mieux ciblée. C'est la fin des subventions en droits acquis, c'est la fin du saupoudrage. Un autre avantage de cette nouvelle politique de gestion, c'est d'impliquer davantage les associations faitières. Plus de rentes de situation attribuées les yeux fermés!

Dans les objectifs 2011, ces augmentations serviront principalement à la réalisation d'équipements sportifs de proximité, en réponse à diverses motions de notre Conseil municipal. Par exemple, Proxisport, les places de sport pour les adultes, des arènes d'équipements multisports. C'est également la suite de l'action spécifique pour la promotion du sport féminin, avec, par exemple, un soutien à Camarada et au sport pour les femmes spécialement défavorisées.

Un deuxième objectif, c'est une transformation pour envisager le partenariat avec les associations de terrain, d'une manière assez différente, toujours pour les soutenir, mais aussi établir des contrats de prestations ou des conventions pour mieux en faire des partenaires et profiter des connaissances de terrain des associations. Ces contrats de prestations ou ces conventions seront établis sous un angle où le fair-play et l'antidopage seront spécialement mis en valeur. Un exemple de convention déjà établie est celle de l'Association des bains des Pâquis, mais il y en aura d'autres.

C'est également la création d'une fondation pour le sport. Son objectif sera de faciliter l'organisation de manifestations sportives de toutes tailles, modestes, populaires, majeures, d'envergure, de trouver les fonds nécessaires et, surtout, de mettre en place les bonnes synergies. Evidemment, cette fondation se fera avec un projet de loi auprès du Grand Conseil et, si tout va bien, elle devrait démarrer au début de l'année prochaine.

Au niveau des installations sportives, une réflexion est prévue pour le réaménagement du Centre sportif du Bout-du-Monde, y compris du Stade de Vessy. Il y a également une réflexion autour du fitness des Vernets, qui jouxte la piscine des Vernets, laquelle a dû être fermée pour des raisons de graves incivilités. Eh bien, il y a une réflexion autour de ce fitness pour en redéfinir l'ouverture, l'encadrement. C'est aussi un projet important.

Encore une chose, c'est la question assez récurrente, au sein de cette commission, des vestiaires pour les femmes. Sachez que tous les équipements actuellement à disposition qui sont sous la responsabilité de la Ville de Genève offrent les vestiaires féminins et masculins, sans problème. Tout est mis en place partout, correctement.

Les problèmes rencontrés sont dus à des difficultés pour la gestion des espaces, car, souvent, la concertation est insuffisante entre les clubs et le département en matière d'organisation et de mise à disposition des espaces. Mais il y sera remédié justement grâce à l'amélioration du partenariat et la gestion des subventions. La villa Le Plonjon sera aussi repensée quant à son utilisation.

Au niveau des subventions, je me dois de vous indiquer qu'une délégation sportive intercommunale a été mise en place en concertation avec l'Association des communes genevoises (ACG). L'organisation de ladite délégation est confiée au Service des sports de la Ville de Genève, qui s'en occupe au niveau de la gestion des projets soumis. Le président est M. Manuel Tornare.

Quant au montant des subventions, il sera à peu près équivalent à celui de 2010 pour l'ensemble des associations soutenues. Les subventions 2011 sont donc environ celles de 2010. Evidemment, à part l'exception importante du hockey, où vous retrouverez les 149 500 francs, qui est une subvention habituelle reportée pour le mouvement des juniors, la gratuité de la patinoire qui, elle, est attribuée au Genève-Servette Hockey Club, une nouvelle subvention de 500 000 francs pour l'association Genève Futur Hockey et la subvention extraordinaire et ponctuelle de 500 000 francs pour le remboursement de la dette de cette association créée déjà en 2007. Nous en débattons certainement plus tard. J'en ai terminé pour les sports.

Juste encore quelques mots sur la jeunesse. Il s'agit donc du budget de la Délégation à la jeunesse, laquelle mène des actions par, avec et pour les jeunes. Elle s'occupe des manifestations, animations et fêtes pour la jeunesse, elle participe à de très nombreux groupes de travail et collabore avec la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe).

Or le budget de la Délégation à la jeunesse baisse légèrement. Les subventions sont pratiquement les mêmes. Mais la diminution s'explique par le fait que l'immeuble du 99 de la rue de Lyon, qui était sous la responsabilité et la gestion de la Délégation à la jeunesse, a été transféré aux unités d'action communautaire (UAC). Le projet est devenu beaucoup plus intergénérationnel, beaucoup plus ouvert sur le quartier, bien que les travailleurs sociaux hors murs utilisent encore passablement ce bâtiment et que la Délégation à la jeunesse y ait encore toute sa place. Mais la gestion de cet espace est maintenant sous la responsabilité du Service social de la Ville de Genève, donc des UAC.

Dans les manifestations, animations et fêtes, les mêmes activités continueront, toujours avec la soirée citoyenne, dont l'immense succès ne se dément pas, Ciné Transat, les Deux Barges, bientôt peut-être le Bateau des lavandières. Ces projets sont en réflexion. Cette année, nous aurons également la 7^e édition d'Asphaltissimo, qui a lieu tous les deux ans, Vélo Polo, nouvelle manifestation, et, pour les jeunes, la construction du Skate Plaza débutera enfin. L'opération des chaises longues continuera. Elle rencontre un immense succès.

Il me faut mentionner la réforme très importante au sein de la FASe, où une nouvelle convention tripartite est en train de voir le jour. C'est un processus volontaire pour redonner aux maisons de quartier le contenu des réflexions et développer une coopération respectueuse des besoins locaux et des nécessités de l'ensemble de la population.

Un mot à propos de l'antenne VIA (vers l'intégration et l'autonomie), structure mise en place à l'automne 2009 pour les jeunes sortis de tout projet de formation ou de travail, pour vous rappeler que la première phase avait bien été confiée à la Délégation à la jeunesse. C'était la mise en place, vraiment l'installation, mais l'antenne au début de l'année 2010 a été affectée au Fonds chômage.

Evidemment, il y a toujours des liens très étroits entre la Délégation à la jeunesse et l'antenne VIA, puisque, très souvent, les travailleurs sociaux hors murs dirigent et conseillent les jeunes dans leur approche de cette structure en vue de retrouver un projet de vie intéressant.

D'ailleurs, nous avons déjà eu un premier rapport, mais il concerne les débuts, à savoir six mois d'activité. Cela a commencé tranquillement, c'était la phase d'initiation du projet, mais, actuellement, les demandes explosent et l'antenne VIA n'arrive plus à suivre. S'il était nécessaire de le démontrer, le besoin est évident. Les moyens devront suivre pour assumer les besoins des jeunes. Nous aurons cette réflexion sur la manière de continuer ce projet quand le rapport arrivera au bout de deux ans.

Le dernier point concerne les lieux. Partout, les espaces manquent pour les jeunes et le problème des logements d'urgence est encore plus particulièrement aigu, puisque certains jeunes sont à la rue. Dans les espaces attribués aux jeunes, la politique de la Délégation à la jeunesse est ainsi organisée que les locaux ne sont pas mis à disposition plus de cinq ans; un roulement est nécessaire pour que chaque groupe de jeunes y trouve son compte.

Mais il y a une tentative pour corriger cette difficulté en demandant que les architectes consultés pour les aménagements des projets de la Ville incluent au départ la réflexion jeunes et sport pour qu'il y ait une amélioration dans ce domaine des espaces également. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. Alpha Dramé, rapporteur de la commission de la cohésion sociale

(Ve). Mon ami Georges Breguet a estimé qu'une ville sans culture ne pouvait être qu'un zèbre sans rayures. Alors, je vais reprendre la tradition du petit proverbe africain... (*Exclamations.*) Vous savez, une ville sans social, c'est comme un crocodile édenté! Il ne peut rien attraper au passage, il maigrit et finit par mourir. Rassurez-vous, la Ville de Genève n'est pas édentée, parce que la part du budget consacrée au social représente le tiers du milliard de francs! Et cela, c'est très bien géré.

Par rapport à ce qui s'est passé à la commission, on peut remarquer qu'il n'y a pas eu assez d'auditions, parce que la commission a décidé de ne pas recevoir des associations en période budgétaire. Les amendements déposés ont été votés, le travail s'est très bien déroulé; seulement il y a eu quelques contretemps entre le travail à la commission de la cohésion sociale et l'audition à la commission des finances.

Je pense que ce calendrier doit dorénavant être organisé de sorte que l'audition des fonctionnaires puisse se faire de manière très respectable pour ces gens. Ils font quand même un travail assez remarquable et assez difficile.

On peut dire que le budget de la Ville de Genève pour le social, de 320 millions de francs, est très bien géré. Les fonctionnaires ont très bien fait leur travail. Il a été répondu à toutes les questions, les rapports ont été rendus à temps. Vous verrez les amendements et je vous invite tous à les accepter tels qu'ils sont. A mon avis, c'est la meilleure chose à faire. La Ville de Genève doit demeurer une Ville sociale.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'interviens au nom de l'Alternative. Le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports doit répondre aux besoins de la population. En effet, s'il est un terrain sur lequel l'action d'une municipalité de gauche peut et doit se juger, c'est bien le terrain de l'action sociale. Et c'est bien sur ce terrain que peut le plus clairement se manifester la différence essentielle entre une majorité de gauche et une majorité de droite, qui sévit dans ce canton.

Le budget 2011 qui nous est présenté aujourd'hui finance une politique qui est un contrepoids, une alternative à celle que mène le parlement cantonal, qui siège dans cette salle lorsque nous n'y sommes pas, et son gouvernement, qui se réunit bien au chaud dans une tour d'ivoire qui prend tellement de hauteur qu'elle l'éloigne des besoins réels de la population.

Notre Ville de Genève est donc contrainte de se substituer bien souvent à la Confédération et à l'Etat, au gouvernement de droite qui reporte des charges tou-

jours plus lourdes sur notre municipalité de gauche, sans nous fournir les moyens financiers nécessaires.

Nous pouvons donc être fiers du budget du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, y compris, Mesdames et Messieurs de l'Entente, de la part de ce budget qui insupporte la majorité de droite du parlement cantonal. Sans doute parce que notre budget social de gauche illustre l'insuffisance de sa propre politique sociale.

Avant de pouvoir revendiquer pour soi-même le monopole des aides sociales, le Canton devrait commencer par se demander ce que vaut sa propre politique, quand elle laisse près de 5000 personnes avoir besoin de l'aide municipale pour vivre dignement en ville de Genève. Le département municipal de la cohésion sociale ne porte pas ce nom par hasard. Il le porte parce que la cohésion sociale est un projet politique, celui de ne laisser personne au bord de la route et de garantir à toutes et à tous les habitants d'une ville les droits qu'on proclame comme des droits fondamentaux.

C'est dans ce contexte d'attaques répétées de la droite contre nos droits fondamentaux, que ce soit au parlement national, cantonal ou encore à la Constituante, et dans cette période de crise qui précarise et paupérise la population genevoise que nous pouvons, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, être d'autant plus fiers de l'excellent travail du magistrat Manuel Tornare et de ses services. Raffermer le lien social dans notre ville et améliorer la qualité de vie de ses habitantes et habitants, tels sont les objectifs de notre municipalité de gauche.

Permettez-moi de vous illustrer concrètement mes propos. Actuellement, la demande de places en espaces de vie enfantine, communément appelés crèches, est satisfaite à 62%, contre 31% seulement en 1999, date d'arrivée de Manuel Tornare au département des affaires sociales, c'est-à-dire 31 espaces de vie enfantine en 1999, contre 78 en 2010. Nous saluons cet excellent travail et nous remercions le magistrat d'avoir, à la suite de nos demandes il est vrai répétées, enfin planifié une municipalisation des espaces de vie enfantine, des crèches.

Nous saluons également le travail du magistrat quant à la professionnalisation et au projet de municipalisation des travailleuses et travailleurs non seulement de la petite enfance, mais également des ludothécaires par exemple. L'Alternative salue également l'excellent travail du magistrat et du Service des écoles et institutions pour l'enfance dans la collaboration avec les restaurants scolaires, le parascolaire, l'entretien et le nettoyage des préaux d'écoles et des places de jeux, lieux de rencontre ouverts qui favorisent les liens sociaux et jouent un rôle important dans les quartiers.

Dans les quartiers également, nous avons des lieux de rencontre incontournables, des espaces essentiels pour créer, consolider les liens entre les enfants, les

jeunes gens, les adultes et nos aînés. Je veux parler des maisons de quartier. Des activités socioculturelles de qualité sont proposées à nos concitoyennes et concitoyens grâce à l'excellent travail des animatrices et animateurs, travailleuses et travailleurs socioculturels, mais également grâce à la mobilisation de bénévoles, qu'on oublie bien souvent de remercier.

Dans ce budget 2011, la majorité de gauche du Conseil municipal a décidé de venir en aide à ces espaces de vie en difficulté financière. Ceci en dotant la FASE de 300 000 francs supplémentaires, afin que les maisons de quartier en difficulté puissent continuer à fonctionner avec suffisamment de travailleuses et travailleurs, pour une aide concrète sur le terrain en faveur de la population.

Mais l'Alternative, Mesdames et Messieurs, sera très vigilante à ce que cette somme soit affectée directement au fonctionnement des maisons de quartier, et non pas à l'administration de la FASE. Il est évident qu'à terme notre Ville devrait reconsidérer le financement des maisons de quartier et prendre en compte l'éventualité de leur financement direct, sans passer par la dotation d'une structure intermédiaire qui alourdit passablement le budget.

C'est en tout cas ce que les personnes sur le terrain nous demandent depuis quelque temps. Nous devons rapidement empoigner ce débat dès janvier 2011. Pourquoi ne pas envisager à terme une municipalisation des maisons de quartier afin de les pérenniser?

J'aimerais à présent souligner l'engagement constant de Manuel Tornare dans la recherche de financements de ses projets dans tous les domaines, en collaborant non seulement avec des associations ou des privés, mais également avec l'Etat et l'ACG. Le magistrat s'est en outre toujours engagé de manière constante pour le bien-être des seniors, et pas seulement par la création et la gestion d'établissements médico-sociaux (EMS).

Grâce à Cité Seniors et aux différents clubs d'aînés, diverses activités permettent à nos anciens de se rencontrer, d'échanger et de poursuivre une vie active, dynamique dans le quartier, dans la commune. Nous sommes heureux d'avoir contribué à étendre ces prestations en votant, à la majorité, l'augmentation de la subvention de la maison de vacances pour aînés La Nouvelle Roseraie.

En ce qui concerne les aides aux plus démunis, il convient de rappeler le rôle essentiel de la commune. Le travail de la Ville en matière d'aide individuelle et de prestations complémentaires est essentiel. En effet, notre municipalité de gauche est contrainte de prendre le relais pour ne pas laisser dans le besoin les personnes que l'Etat refuse d'aider.

Comme vous le savez, les différentes lois cantonales mises en place, telle la fameuse loi contre le chômage instiguée par M. Longchamp, ont fait basculer un nombre considérable de concitoyennes et concitoyens, principalement des

femmes, dans la précarité. Ces personnes, victimes de ce dysfonctionnement et de son fameux effet de seuil, se retrouvent contraintes de faire appel aux aides sociales, et principalement à l'Hospice général.

Alors, certes, Mesdames et Messieurs de l'Entente, vous transmettez, Madame la présidente, nous pourrions, nous, la majorité de gauche de la commune, nous en désintéresser et laisser l'Etat gouverné par la droite prendre ses responsabilités. Mais, chères et chers collègues, heureusement, la Ville a pris les choses en main et elle tente au quotidien de pallier les manquements du Canton!

Car c'est la population qui en fait les frais et il est de notre devoir d'élus de faire tout notre possible pour rendre le quotidien moins morose, moins pénible pour les personnes moins bien loties qui, je vous le rappelle, sont souvent à l'AVS, à l'AI, au chômage, ou qui ont parfois un travail. Travail qui ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins vitaux, aux droits les plus élémentaires, tels que le logement, la santé.

L'Alternative prend ses responsabilités aussi cette année, et particulièrement en temps de crise. Nous avons décidé de rétablir les aides ponctuelles aux associations et aux personnes physiques qui en font la demande. Néanmoins, nous avons constaté que peu d'habitants savent qu'ils ont droit à ces prestations complémentaires. Or, lorsqu'on est dans une grande détresse, il est déjà très difficile de demander de l'aide. Aussi la majorité de la commission de la cohésion sociale a demandé au Conseil administratif de veiller à informer la population de ce droit en utilisant de meilleurs procédés de communication. Il est évident que nous veillerons à ce qu'un réel effort soit fait pour la diffusion de cette information.

Nous saluons également les projets de logements d'urgence, comme l'a relevé tout à l'heure ma collègue Martine Sumi, étudiés par le département et qui, apparemment, arrivent à bout touchant. Il est vrai que nous sommes conscients, à l'approche de l'hiver, que des abris de la protection civile sont ouverts aux personnes qui en ont besoin. Je pense par exemple à l'abri des Vollandes, malheureusement pris d'assaut. Je vous rappelle qu'il n'y a pas si longtemps le groupe de l'Union démocratique du centre avait demandé sa fermeture...

Nous savons toutefois que, malgré les recherches de nouveaux espaces, les offres d'accueil longue durée demeurent insuffisantes. Et là, nous devons être très vigilants et nous efforcer de démultiplier les propositions d'accueil non seulement à court terme, mais aussi à moyen et à long terme. Nous faisons confiance au magistrat pour qu'il nous propose de nouvelles solutions avant son départ, car il travaille depuis fort longtemps d'arrache-pied pour répondre à ces demandes malheureusement en constante croissance.

De plus, les clubs sociaux permettent aux plus démunis de se nourrir au chaud, de trouver une écoute, une aide, et surtout la dignité que bien souvent la société

capitaliste leur a ôtée. Il est évident qu'une solidarité de l'Etat social avec la population toujours davantage paupérisée est aujourd'hui plus que jamais essentielle.

D'autres prestations, telles que les espaces verts, les parcs, les préaux d'écoles, les places de jeux, ainsi que les nombreuses manifestations permettent de favoriser une cohésion sociale en renforçant le lien de proximité dans les quartiers. Nous saluons des projets novateurs, tels que Lyon 99, qui allient sport, culture et petite enfance, de même que les contrats de quartier. Le budget 2011 maintient toutes ces prestations. C'est pourquoi l'Alternative est satisfaite de ce budget social vraiment de gauche et qui répond aux besoins de plus des trois quarts de la population.

Nous remercions donc le magistrat Manuel Tornare de son excellent travail. Il nous présente son dernier budget, mais avec le lancement de projets pour l'avenir qui seront, nous espérons, mis sur pied par les suivants. Il s'agit de très bons projets, tels que la municipalisation des crèches avant de parvenir à couvrir 100% des besoins d'ici à 2015.

Nous pouvons être fiers de ce budget. Nous pouvons aussi être fiers du bilan de M. Tornare, car la volonté de la majorité municipale de ce parlement de gauche a été concrétisée, et ce n'est pas là seulement la réalisation du programme politique de Manuel Tornare, mais bel et bien les demandes des trois quarts de la population de notre commune. Pour une majorité de gauche...

Une voix. Il faut que tu arrêtes...

M^{me} Vera Figurek. Il faut que j'arrête? Cela tombe bien, je vais arrêter! J'insiste encore sur le fait que nous nous battons, Mesdames et Messieurs, pour faire notre travail. Je veux parler surtout des prestations municipales liées aux prestations du SPC, de 185 francs pour une personne seule et de 250 francs pour un couple, que nous avons décidé de maintenir sciemment, avec l'appui du magistrat, pour 2011, malgré les menaces du Conseil d'Etat.

Je suis certaine que la majorité de ce parlement de gauche aura à cœur de les maintenir et de ne pas se laisser impressionner par cette majorité arrogante du parlement cantonal de droite, qui essaie de nous menacer alors même qu'elle n'est pas capable de prendre ses responsabilités et de faire correctement son travail. Voilà, je vous remercie. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Fiumelli, vous avez aussi une déclaration générale? C'est bien cela? (*M. Fiumelli acquiesce.*) Je vous en prie.

M. Olivier Fiumelli (R). J'ai le droit? Merci, Madame la présidente! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous n'avions pas prévu d'intervenir à ce stade, mais vu le discours délirant que nous venons d'entendre, nous ne pouvions pas rester sans réagir.

Bien évidemment, nous partageons tout à fait ce qu'a dit M. Dramé quand il a cité son excellent proverbe africain. Malheureusement, il n'est plus là. Jamais vous n'avez entendu de la part de la droite la moindre critique sur l'utilité des politiques sociales. Nous sommes vraiment surpris du procès d'intention que vous faites à la droite sur ce sujet.

Je vous rappelle que l'ensemble des politiques sociales menées par Manuel Tornare a quand même eu pour origine le développement de la politique sociale en Ville de Genève lancée par Guy-Olivier Segond et poursuivie par Michel Rossetti... (*Remarques.*) Je sais, ça vous ennuie, mais c'est comme ça!

S'agissant de la lutte du petit village d'Astérix Ville de Genève contre les méchantes forces cantonales qui essaieraient de démanteler l'Etat social, je vais faire comme M^{me} Figurek, mais à l'envers... Je vais vous dresser le bilan de la politique sociale menée par François Longchamp.

Si nous nous basons uniquement sur les subventions de la Ville de Genève, nous avons aujourd'hui 133 millions de francs de subventions, dont 70 millions de francs pour le domaine de compétences de la petite enfance, qui est le seul domaine de compétences exclusif de la Ville de Genève. Il nous reste donc environ 65 millions de francs de subventions. Il suffirait de les comparer à ce que fait François Longchamp pour voir que votre discours est tout à fait vain.

François Longchamp a prévu de délivrer, en 2011, 284 millions de francs aux personnes physiques pour soutenir l'accès à l'assurance maladie. Il a décidé d'accorder 24 millions de francs de soutien à la politique familiale. Dans le programme «C3 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale», il y en a pour 267 millions de francs; dans le programme «Action en matière d'asile et de migrations», il y en a pour 35 millions de francs; dans le programme en faveur des personnes âgées, François Longchamp va délivrer 133 millions de francs de subventions en 2011.

Pour les personnes âgées et les subventions individuelles, il y en a pour 285 millions de francs en 2011, comparés à vos 10 millions de francs de subventions. Dans le programme «Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées», il y en a pour 164 millions de francs. Pour le programme «Soutien financier individuel aux personnes handicapées», il y en a pour 204 millions de francs, et je peux continuer encore...

Toutes ces subventions délivrées par François Longchamp augmentent chaque année de 10%. Dire alors que l'Etat ou la Confédération ne font rien et que la

Ville s'occupe de tout, c'est quand même un petit peu exagéré, vous l'admettez, Monsieur Tornare, bien entendu...

Pour le reste, je ne veux pas épiloguer sur les 10 millions de francs de prestations accordées aux personnes âgées. Nous avons un amendement à ce sujet, nous en parlerons. Mais je ne suis pas sûr que le bilan de Manuel Tornare, sur ce point-là, soit aussi brillant que vous voulez bien le dire. Nous en reparlerons lorsque nous aborderons notre amendement.

*Page 55, cellule 5, Cohésion sociale, jeunesse et sports,
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien en vue d'une réduction de 1 700 000 francs, avec cette justification: «Suppression de l'équivalent budgétaire de 17 postes dans le département.»

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'aimerais d'abord remercier M^{me} Sumi, M. Dramé, et j'ai été extrêmement touché par le discours de M^{me} Figurek. J'avais l'impression, à un moment donné, d'être au cimetière des Rois et d'avoir un œil dans ma tombe! (*Rires et exclamations.*) Mais, rassurez-vous, Madame Figurek, je l'ai bien pris, je vous remercie!

Quant à l'intervention de M. Fiumelli, je reviendrai peut-être lors du débat sur un certain nombre de compliments et de critiques. On ne peut pas plaire à tout le monde, heureusement que je plais à mon chien... (*Rires.*) Je voulais dire à M. Fiumelli que je ne fais pas partie, vous le savez très bien, de ceux qui critiquent leurs prédécesseurs, contrairement à Clemenceau, qui disait: «Mon prédécesseur est un nul, mon successeur est un traître.»

J'ai toujours eu beaucoup d'estime pour M. Rossetti et M. Segond. Ils ont été conseillers administratifs à la présidence de mon département, lequel avait certes une autre forme, de 1979 à 1990 pour Guy-Olivier Segond et de 1990 à 1999 pour Michel Rossetti. Les deux sont restés de grands amis et je leur dois beaucoup. C'est là le système suisse, on doit beaucoup aux uns et aux autres, et j'y reviendrai aussi en cours de débat.

J'aimerais vous donner quelques explications sur les postes vacants, puisqu'il s'agit plus spécifiquement de cet amendement de l'Entente. Il faut cesser avec les calembredaines entendues pendant le week-end et, heureusement, nous retrouvons ce soir un peu plus de sérénité, à droite, au centre et à gauche, grâce au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Quelques éléments sur les postes vacants dans mon département. Il y a 30 postes vacants sur 705 postes, soit une moyenne de 4,2%. C'est le taux le plus faible des cinq départements. La moyenne pour la Ville est de 6%. Sur les 30 postes vacants, treize sont en cours de recrutement, soit mis au concours, soit en cours de nomination. Quinze sont vacants temporairement en lien avec des projets de réorganisation interne de mon département, par exemple le projet EVA.

Vous savez que le Service des espaces verts (SEVE) gère maintenant l'ensemble des espaces herbeux de la ville et les cimetières. Nous nous sommes calqués sur ce qui se fait ailleurs en Suisse – nous étions la dernière ville de Suisse à ne pas le faire. Nous avons aussi regroupé les ateliers. C'est de la bonne gestion, sans licenciements. Ces quinze postes sont en processus d'évaluation des fonctions ou en processus de transformation avec les disponibilités budgétaires du département.

Trois postes sont bloqués pour des raisons techniques sur la base des données du système informatique SAP. Grâce à M^{me} Regamey, l'excellente directrice des ressources humaines que je remercie, nous sommes en train de trouver une solution en vue d'une mise au concours au début de l'année 2011.

Deux postes sont vacants dans le vrai sens du terme: un poste de forestier-bûcheron au SEVE est à mettre au concours après une démission, et un poste de collaborateur ou collaboratrice au Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, parce que la nomination du titulaire a été stoppée après la crise de ce service aux mois de juillet et août. Vous connaissez l'affaire, je n'y reviens pas.

En résumé, les postes réellement vacants sont quasiment inexistantes. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, et Madame la présidente, que depuis deux ou trois ans je n'ai pratiquement pas demandé de postes lors des budgets. J'ai fait avec le même nombre de postes – et nous avons fait plus – comme l'ont reconnu M^{me} Sumi, M^{me} Figurek et M. Dramé. J'espère que la droite m'en sera reconnaissante. Et il n'y a pas eu de licenciements!

Pour la petite enfance, comme l'a dit M^{me} Figurek, nous sommes passés des 31% de la demande des parents en 1999 aux 64% de la demande cette année. Nous ouvrirons en 2011 la crèche Isabelle-Eberhardt, à la rue du Cendrier, et la crèche Ella-Maillart, à Sécheron; d'autres sont prévues pour 2011. Il y a donc augmentation de personnel, mais ce ne sont pas des fonctionnaires pour l'instant, malheureusement.

Voilà ce que je voulais vous dire. Il vous appartient de faire un choix et de ne pas vous livrer à cette petite guéguerre entre magistrats et entre groupes sur la diminution de postes. C'est tout à fait stérile et puéril. Je vous demande de ne pas non plus sabrer dans ce poste-là, parce que je suis concerné pour les cinq premiers

mois de l'année 2011. Si vous sabrez, vous porterez préjudice à la personne, de gauche, du centre ou de droite, qui me succédera à partir du 1^{er} juin.

Seriez-vous, à droite, masochistes au point de prêter l'avenir du conseiller administratif ou de la conseillère administrative de droite qui pourrait me remplacer? La gauche pourrait-elle prêter la personne de gauche qui pourrait me remplacer? Mais non! Vous êtes suffisamment intelligents et sereins, ce soir plus que samedi soir, pour voter dans le bon sens.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sommes-nous masochistes? Je ne sais pas. Pour ma part, samedi, j'ai vu un groupe sabrer dans le budget de la police municipale et déposer juste après un règlement qui demandait plus d'agents de police municipaux. Là, je ne comprends plus. Non.

Concrètement, étant donné votre manière de présenter les choses, vous avez absolument besoin de ces dix postes. Mais tous les départements sont logés à la même enseigne, Monsieur Tornare... Tout le monde a les meilleures raisons du monde pour occuper des postes vacants dans la seconde qui suit. C'est normal.

Mais, pour nous, il ne saurait y avoir deux poids deux mesures. Le raisonnement qui a été appliqué au département de Pierre Maudet est parfaitement valable pour votre département. Vous savez très bien que vous avez aujourd'hui 17 postes vacants, mais vous allez engager des gens la semaine prochaine, dans un mois, dans six mois... Mais, d'ici là, des gens partiront, prendront leur retraite, démissionneront. Vous aurez en permanence entre 20 et 30 postes vacants.

Nous estimons que vous avez trop de postes vacants dans votre département. Par conséquent, cet amendement est parfaitement justifié. C'est vrai que déposer des amendements par départements n'a pas forcément beaucoup de sens. Nous reviendrons, comme nous l'avons dit, en troisième débat, avec un amendement général sur l'ensemble des postes vacants. Mais, pour l'instant, nous maintenons cet amendement, qui se justifie parfaitement.

M. Robert Pattaroni (DC). Ce n'est pas pour faire une querelle de chiffres, mais nous avons pris la précaution, au niveau de la commission des finances, de demander à la responsable de la Direction des ressources humaines de venir nous parler justement des postes vacants.

Nous avons une situation précise au 10 novembre et, comme je l'ai dit l'autre jour, malheureusement pour vous, le département de la culture était le département qui avait le moins de postes vacants, et vous étiez en cinquième position.

Mais les chiffres exacts, c'est la commission des finances qui les a. Et ceux qu'on vous a donnés, si jamais, qu'ils passent vers nous pour être corrigés!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 44 non contre 26 oui.

Page 58, cellule 5004000, Espaces verts et environnement, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Genève Tourisme, Fêtes de Genève (nouvelle subvention), page 15 des subventions).

La présidente. Je vous prie de prendre la brochure des subventions et allocations. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par la commission des finances en vue de supprimer la subvention de 70 000 francs à Genève Tourisme, Fêtes de Genève.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Nous n'avons rien contre Genève Tourisme et nous aimons tous les Fêtes de Genève, c'est là une chose qui doit nous être commune. Néanmoins, en tant que citoyens de cette Ville, nous savons que cette fête magnifique rapporte gros à ses producteurs. Or on nous a proposé une absurdité, c'est-à-dire de financer, de subventionner – nous – le nettoyage des dégâts causés par la fête, qui nous serait reversé, puisque la Ville devrait nettoyer.

On est dans une situation complètement absurde. D'abord, c'est la Ville qui prend en charge la subvention pour payer un nettoyage qu'elle fera pour une entreprise privée. Nous avons pensé que cette entreprise privée et que ces Fêtes de Genève gagnaient suffisamment d'argent pour pouvoir déboursier les 70 000 francs nécessaires au nettoyage après l'usage du domaine public.

Nous sommes capables – enfin, nous... – de demander que l'on inflige une amende de 360 francs à des personnes qui récoltent des signatures dans la rue, alors qu'il n'y a aucun dégât. Mais les Fêtes de Genève laissent et le Jardin anglais et le bord du lac inutilisables pendant six mois, et là je sais très bien de quoi je parle, j'y vais régulièrement. C'est vrai qu'après les Fêtes de Genève les dégâts sont tels que l'espace est difficilement réutilisable.

Et on nous demanderait de payer, à nous contribuables, pour une fête qui rapporte des bénéfices, comme à nous d'une certaine manière, d'ailleurs, puisque les commerçants travaillent, les citoyens sont contents... Mais les citoyens sont-ils contents, d'une part, de payer leur rhum coca 18 francs et, d'autre part, de payer le ramassage des verres en plastique? Je ne le crois pas du tout.

Alors, nous pensons que ces 70 000 francs n'ont strictement rien à faire pour subventionner cette entreprise privée, c'est tout.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voyez-vous, c'est maintenant la troisième législature où je siége parmi vous et, durant ces trois législatures, j'ai pu m'apercevoir chaque année d'un *niet* permanent – je dis bien un *niet*, parce qu'il n'y a pas d'autre mot pour mieux exprimer la position de la gauche – lorsque Genève Tourisme avait besoin de quelque chose.

La Ville de Genève a une attitude déplorable et, pour cette raison, j'espère bien que nous changerons de majorité un jour, pour inverser un peu la vapeur... (*Remarque de M. Holenweg.*) Oui, Monsieur Holenweg, j'espère que nous renverserons la majorité pour ne plus vivre les exercices absurdes de samedi, quand nous devons démonter un règlement pour en relever toute l'aberration, ou, comme aujourd'hui, entendre M^{me} Salika Wenger qui essaie de montrer que le citoyen de Genève ne veut pas des Fêtes de Genève: «On en a ras le bol, ça coûte trop cher, ça donne des bénéfices...» (*Protestations.*)

Mais, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et les retombées économiques des Fêtes de Genève, vous y pensez un peu? Et les hôtels, vous y pensez un peu? Et les touristes, et les gens qui viennent de tous les cantons voir ces Fêtes de Genève, vous y pensez un peu? Eh bien, cela rejailit sur la Ville!

Si vous n'êtes pas d'accord avec le concept, on peut encore discuter pour améliorer les choses à l'avenir. Mais là, je pense que s'acharner régulièrement contre cet office, qui a toute sa raison d'être, et contre le travail que souhaite faire Genève Tourisme pour les Fêtes de Genève, c'est vraiment un acharnement absurde.

Le Parti démocrate-chrétien refusera donc cet amendement que vous nous proposez. Nous défendrons toutes les personnes qui souhaitent soutenir le tourisme. Nous pensons qu'il y a énormément à faire pour procurer des rentrées d'argent pour Genève. Vous le savez très bien, il n'y a pas que les Fêtes de Genève. Une quantité d'institutions mériteraient d'être davantage connues, mieux mises en valeur, et elles pourraient aussi rapporter des bénéfices à la Ville de Genève.

C'est aussi un investissement que de se lancer dans cette voie. Nous y croyons, en tout cas au niveau de l'Entente. (*Applaudissements.*)

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Chers collègues, écoutez: franchement, pour les amendements absurdes, je crois que nous ne sommes plus aujourd'hui à un de plus, un de moins... Ce n'est pas un amendement absurde, c'est un amendement qui ne nous parle pas et qui ne nous convient pas, mais qui est très loin d'être absurde. C'est un amendement que je qualifierais de concierge, c'est un amendement mesquin, empreint de petits calculs bas contre non pas une entreprise, mais

une association en contrat de prestations avec l'Etat, qui sert à valoriser Genève, l'hypercentre historique – et Dieu sait que nous en avons besoin!

Alors je demande exactement les mêmes retraits de subventions à toutes les associations qui organisent des manifestations politiques dans la rue, des défilés incongrus qui parasitent et paralysent la voie publique, et qui ne rapportent rien. C'est un mauvais débat, ce n'est pas 70 000 francs mais 150 000 francs que l'on devrait verser à Genève Tourisme et à toutes les associations qui contribuent à l'attractivité de Genève... Aujourd'hui, ce n'est pas nécessairement de la compétence – pas encore – de la Ville de Genève, mais nous espérons que ça le deviendra. C'est une nécessité absolue que des personnes compétentes s'en chargent.

Pour nous, ce n'est donc pas 70 000 francs que l'on devrait verser. Si nous avons suivi notre ligne, nous aurions demandé, comme nous l'avons fait lors d'autres budgets, 150 000 francs au moins de soutien à un élargissement des horaires, à un élargissement des prestations, pour que quiconque arrive à Genève sache constamment, déjà à partir de la gare de Cornavin, ensuite au bord du lac, ce qui s'y passe, de quelles prestations, de quels musées, de quelles sorties et de quels divertissements il peut bénéficier, bien sûr la semaine, mais notamment le week-end. Tout le monde le dit, tout le monde s'en plaint, le week-end, à Genève, c'est mort. Vous le dites!

Il faut prendre vos propres paroles en compte et ne pas à nouveau pénaliser un office qui fait ce qu'il peut. Il a d'ailleurs vu les taxes sur le domaine public augmenter de manière significative ces quatre dernières années. Je pense que ce n'est pas un cadeau, c'est simplement ce que nous lui devons si nous voulons qu'il poursuive son travail.

Je vous remercie d'être raisonnables et de renoncer à pénaliser toutes les personnes qui font vivre Genève, et de retirer cet amendement. (*Applaudissements.*)

M. Robert Pattaroni (DC). En complément aux propos des deux précédents intervenants, j'ajouterai que nous avons pris le temps nécessaire, en commission des finances, pour demander à M. Maudet toutes les explications. Et M. Maudet, vous pouvez le deviner – il n'est pas là pour le redire – nous a donné des informations extrêmement complètes.

Il faut se rendre compte, et c'est dommage qu'on n'ait pas ce raisonnement alors même qu'A gauche toute! est du côté de la majorité, qu'une collectivité publique se doit d'investir de manière diverse. Or, Madame la présidente, le tourisme, nous le savons, est menacé actuellement par le franc, qui est très fort. Et ce n'est pas parce qu'il y a eu tant de touristes en 2009, et qu'il y en aura probablement autant en 2010, que la tendance continuera ainsi.

Si la collectivité publique et les autorités, y compris lorsqu'elles sont à majorité Alternative, ne se montrent pas dynamiques et ne deviennent pas en somme un support au niveau de l'infrastructure pour des montants modestes, vous pourriez le regretter un jour. Mais vous n'aurez peut-être pas à l'assumer si, ce jour-là, vous n'êtes plus majoritaires au gouvernement...

M^{me} Salika Wenger (AGT). D'abord, j'aimerais rappeler une bonne fois pour toutes que je parle pour l'Alternative. Alors, arrêtez de nous diaboliser, toute l'Alternative est d'accord avec ce que je viens de dire! (*Remarques.*) J'aimerais en outre rectifier une chose qui me semble importante: nous n'avons rien contre les Fêtes de Genève, je n'ai rien dit de tel!

Alors, ne me faites pas dire des choses que je n'ai pas dites, je suis parfaitement capable de m'exprimer clairement moi-même! De grâce, ne faites pas d'interprétation libre! Nous ne voulons pas payer pour les déchets et les problèmes qui sont la conséquence du travail d'une entreprise privée dans l'espace public! C'est aussi clair que ça!

Ceci dit, nous espérons que cette entreprise privée fera le travail qui est le sien, à savoir rendre le domaine public qu'elle a utilisé réutilisable par les habitants de cette ville, qui, par ailleurs, ont aimé comme moi les Fêtes de Genève.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame la présidente, je ne vais pas prendre parti pour un amendement proposé par mon camp, mais simplement donner une explication. Depuis des années, j'autorisais les Fêtes de Genève et leur comité à être au bénéfice d'un rabais de 70 000 francs sur la facture d'entretien après les fêtes, au Jardin anglais.

Mon collègue Maudet et moi-même, nous avons décidé il y a quelques mois d'approcher le comité de Genève Tourisme pour établir une convention. Au fait, il s'agit de 70 000 francs conventionnés, c'est-à-dire que, plutôt que de rabattre de 70 000 francs, nous avons estimé, mon collègue Maudet et moi-même, que nous pouvions donner cet argent à Genève Tourisme pour qu'il fasse les travaux lui-même en s'adressant à des privés.

Alors, que vous soyez pour ou contre, c'est votre choix, je ne veux pas m'en mêler, mais je vous donne l'explication, laquelle est purement factuelle.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 40 oui contre 34 non.

Page 60, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 364, Subventions accordées – sociétés d'économie mixte (Participation frais d'exploitation maisons de vacances pour personnes âgées (Nouvelle Roseraie), page 15 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par la commission des finances pour augmenter de 207 000 francs la subvention de participation aux frais d'exploitation de la Nouvelle Roseraie, qui passerait à 707 000 francs.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Je ne vais pas rappeler ici ce qu'est la Nouvelle Roseraie. Je pense que, toutes et tous, nous sommes bien au courant qu'il s'agit d'une maison de vacances pour aînés qui a pour but de permettre à une certaine partie de la population de se retrouver, de pratiquer diverses activités ensemble, non seulement dans la commune mais aussi hors de ses limites, c'est-à-dire de partir en voyage.

Evidemment, cette maison fait un excellent travail, mais, comme vous le savez, elle connaît de grandes difficultés financières. M. le magistrat Tornare nous a dit en commission qu'il se battait depuis plus de dix ans pour que cette maison fonctionne correctement, malgré les déficits financiers. Mais il est vrai que, là, nous ne pouvons pas faire d'économies, nous sommes obligés de rajouter 207 000 francs si nous voulons que cette maison continue à fournir les mêmes prestations pour nos concitoyennes et concitoyens.

Mesdames et Messieurs, je m'adresse également à l'Entente, Madame la présidente, car je pense que là-dessus nous pouvons quand même avoir une unanimité. Sur un sujet pareil, un clivage droite-gauche serait vraiment regrettable, puisque, de toute façon, les personnes âgées qui font appel à ce service et à ces prestations sociales peuvent être de toutes mouvances politiques. Je crois donc que le débat politique n'a vraiment pas lieu d'être ici.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alexandra Rys, vice-présidente.)

M. Gary Bennaim (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense que nous avons effectivement un point commun avec la gauche: nous considérons que les aînés sont importants. Je rejoins ici une des paroles prononcées précédemment pour dire que nous n'avons aucun doute sur le fait que le social est important.

Maintenant, il y a la question de savoir comment on saupoudre le social de façon parcimonieuse et avec intelligence. C'est comme la cuisine: un petit peu

trop de sel et c'est mauvais; un petit peu trop de sucre et on se sent mal, parce qu'on est dégoûté; un petit peu trop de piment et on s'en souviendra pendant plusieurs jours...

Pour le rappel historique, on se retrouve avec une maison de vacances de 32 chambres pour personnes âgées située un peu plus loin au bord du lac, ouverte trente-six semaines par an. Si vous faites un petit calcul rapide, sachant que la journée est en moyenne à 100 francs, vous arrivez à 850 000 francs de chiffre d'affaires.

Au moment où la Ville de Genève a racheté la moitié de cette maison à l'Hospice général, lequel s'occupe d'ailleurs toujours de sa gestion, il avait été prévu qu'il fallait mettre de côté environ 400 000 francs, soit déjà à peu près la moitié du chiffre d'affaires, pour tenir à bout de bras cette maison. Aujourd'hui, nous sommes à 500 000 francs et on nous propose 207 000 francs de plus, soit à peu près 40% d'augmentation.

Avec 200 000 francs supplémentaires, nous sommes en train de soutenir un peu plus à bout de bras l'exploitation de cette maison, puisque, sur 100 francs par jour et par chambre, nous payons 20% de ce prix de fonctionnement. Alors, comme nous allons arriver à plus de 700 000 francs de subvention, nous avons à peu près l'équivalent en subventions du chiffre d'affaires de cet établissement. Cela me paraît être financièrement assez déséquilibré.

Or, à nouveau, la question n'est pas de savoir si conserver cette maison est une bonne ou une mauvaise chose. Ce sujet a déjà été discuté il y a plusieurs années et nous sommes arrivés à la conclusion qu'il était bien pour les personnes âgées de la conserver, que c'était leur offrir la possibilité de voyager, de sortir de la ville.

Mais il s'agit de savoir si nous devons vraiment, dans ce cas, continuer à payer, et autant. Ne devrions-nous pas réfléchir à la façon de gérer cette maison? A ma question – pourquoi 207 000 francs? – la réponse a été: parce qu'on a besoin d'un montant. Pourquoi pas 150 000 francs? Pourquoi pas 180 000 francs? Pourquoi pas 120 000 francs? Et, à ce moment-là, pourquoi pas 400 000 francs? Mais, à 400 000 francs, on sait bien que ce sera faux! Parce qu'on sait bien qu'on ne va pas pouvoir donner des subventions plus élevées que le rendement de l'exploitation!

Je pense qu'au lieu de simplement voter d'année en année des augmentations de chiffres, de façon linéaire, ou même exponentielle, nous devrions peut-être nous poser la question de savoir si nous devons tenir à bout de bras ce genre d'exploitation et si nous ne devrions pas simplement essayer d'opérer une meilleure gestion.

M^{me} Odette Saez (DC). Je suis tout à fait d'accord pour une bonne gestion, mais où je ne suis plus d'accord du tout, c'est de supprimer cette maison pour les

personnes âgées. Vous vous souvenez tous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que je suis une jeune retraitée des soins à domicile et que je côtoyais à longueur de journée les personnes âgées. Vous ne pouvez pas imaginer – et j’estime que cela n’a pas de prix, bonne ou mauvaise gestion – à quel point cette maison est utile, tant elle permet à des personnes âgées qui n’ont plus que leur AVS d’avoir des vacances.

Certains pensent peut-être qu’on peut avoir des vacances sans problème, mais, pour des gens qui arrivent en fin de vie, c’est vraiment quelque chose qu’ils attendent. Ils nous disent: «Oui, je vais partir une semaine... dix jours...» C’est la seule chose qu’ils ont dans toute une année, mais combien d’années ont-ils encore devant eux?

Alors, Mesdames et Messieurs, pour le Parti démocrate-chrétien, je pense qu’il s’agit de voter cet amendement. Nous allons le faire, et avec plaisir pour nos anciens! (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis un peu partagé en écoutant tous nos préopinants sur le sujet. Ce qui me dérange beaucoup, c’est que nous sommes là en train de faire un débat de commission. Malheureusement, ce débat de commission n’a pas pu avoir lieu. La faute à qui? La faute à Manuel Tornare, malheureusement... (*Protestations.*) Il ne nous a pas présenté cet amendement de 207 000 francs que vous nous dites si important aujourd’hui. (*Remarques.*) Ce n’est pas vrai? C’est le cas!

Cet amendement est venu cinq minutes avant la fin des débats en commission des finances, à la fin du vote du budget. Nous n’avons donc pas pu en parler, de sorte que, aujourd’hui, notre Conseil municipal doit faire un débat de commission sur un sujet aussi important. Mais nous nous refusons à cette manière de faire.

C’est la raison pour laquelle nous voterons non à cet amendement. Nous nous étonnons que Manuel Tornare, supposé être majoritaire avec son groupe au Conseil administratif, n’arrive pas à faire passer ce type d’amendement aussi important, selon vous, alors que Rémy Paganì, par exemple, parvient à faire avaler un règlement sur la police municipale sorti du chapeau, comme cela... (*Protestations.*) Il y a vraiment deux poids deux mesures, et c’est tout de même assez étonnant.

Pour ne pas faire ce soir un débat de commission – nous le souhaitons pour plus tard, dans le courant de l’année – nous voterons non à cet amendement.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je ne peux pas m'empêcher d'intervenir après la déclaration de M. Bennaïm, représentant du Parti libéral, vous lui transmettez, Madame la présidente. Je trouve – comment le dire de manière élégante? – qu'il n'est pas opportun, il est même très inadéquat de parler de comptes, d'argent et de gestion lorsqu'il s'agit du bien-être de nos aînés. (*Protestations.*)

Je salue l'énorme travail fait par M. Tornare. Vous savez que Genève est engagée dans le programme «Villes amies des aînés» de l'Organisation mondiale de la santé, que les organisations internationales ont à cœur, me semble-t-il, ainsi que le Parti libéral. Il est donc très étonnant de voir un positionnement de la sorte au sein de cette enceinte.

Je ne sais pas si M. Bennaïm a parlé en son propre nom ou au nom de son groupe. Pour ma part, j'imagine qu'il fait partie du groupe libéral et que le groupe libéral le suit et se sent représenté par ses propos. Vous transmettez donc au Parti libéral, Madame la présidente, que nous trouvons vraiment indécents ces comptes d'apothicaire... (*Remarques.*) C'est ce qu'il a fait tout à l'heure, M. Bennaïm, des comptes d'apothicaire, Madame la présidente, et c'est indécent sur un tel sujet!

Je remercie M^{me} Saez, la représentante du groupe démocrate-chrétien, vous lui transmettez, qui a relevé les mêmes propos inadéquats de M. Bennaïm. Cela me conforte dans l'idée qu'ils n'ont rien à faire dans cette enceinte. Ces propos, nous les trouvons évidemment choquants, mais nous ne pouvons pas dire qu'ils nous surprennent, puisque nous connaissons la politique de la droite. C'était vraiment très emblématique et je remercie M. Bennaïm de les avoir explicités ce soir. Nous nous rendons compte, comme je disais tout à l'heure au nom de l'Alternative, que, pour la droite, ce n'est pas le bien-être de la population qui importe, c'est la bonne gestion des deniers publics.

Nous aussi, à gauche, nous voulons une bonne gestion des deniers publics, mais pas, j'ai envie de dire, sur la peau de nos concitoyennes et concitoyens, ni au détriment de leur bien-être. Madame la présidente, la droite, nous l'avons compris, veut tout transformer en marchandise, y compris la santé et le social. Vous savez bien que ces personnes âgées, ces aînés, sont parfois dans le besoin et que, pour eux, c'est une occasion de pouvoir s'évader de leur quotidien.

On a aussi des personnes qui sont en difficulté non pas seulement sur le plan financier, mais parce qu'elles sont atteintes dans leur santé. Or, dans cette maison, nous avons l'assurance que ces personnes recevront des soins en cas de besoin. C'est donc aussi une certaine sécurité pour ces personnes-là.

Vous voyez bien, Mesdames et Messieurs, qu'au regard de toute cette réalité, très sincèrement, ces comptes d'apothicaire sont vraiment mesquins, et je n'ai

pas peur de le dire. Il faut une fois pour toutes que la droite comprenne que nous sommes une collectivité publique. Nous ne sommes pas une institution privée, qui doit faire du chiffre d'affaires. Nous n'avons pas à faire des bénéfiques, ce n'est pas notre rôle. (*Protestations.*) Nous devons fournir des prestations à la population. Nous devons remplir ces tâches. (*Brouhaha.*) S'il vous plaît, cessez avec ces propos mesquins! On n'a parlé que d'argent au Parti libéral sur ce sujet. A aucun moment, je n'ai entendu parler des personnes concernées, qui seront préférentiellement si nous ne rajoutons pas ces 207 000 francs.

Quant au Parti radical, Madame la présidente, que nous a-t-il servi par la voix de son représentant Olivier Fiumelli? Evidemment, le Parti radical n'a pas osé aller si loin et avancer dans ces calculs d'apothicaire. Il s'est contenté de nous parler d'un problème de forme en disant que cet amendement est arrivé trop tard... il ne fallait pas le faire ainsi... nous aurions dû faire autrement... Peut-être, mais toujours est-il que vous êtes maintenant au courant de l'importance de ces 207 000 francs. Si nous ne mettons pas cette subvention en plus à ce budget, il est clair qu'il faudra couper dans certaines prestations, au détriment des aînés de notre ville, de droite, de gauche, du centre. Je le répète, nous n'avons pas à faire là un débat politique. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, cela vous surprendra peut-être mais, bien que nous nous inquiétions à juste titre de la gestion des deniers publics, à certains moments, il est des décisions que nous ne pouvons prendre autrement. Dans le cas d'espèce, nous nous étions abstenus en commission des finances parce que nous avons dit, par la bouche de M. Hämmerli, que nous ne voulions pas entrer complètement dans ce débat du budget, que de toute façon nous refuserons, vous le savez.

En fait, concernant la Nouvelle Roseraie, bien sûr que la gauche n'est pas seule à avoir le «monopole du cœur», comme aurait dit un autre grand homme... (*Remarques.*) Oui, peut-être pas très grand d'ailleurs... Tout simplement, il en va effectivement du bien-être de nos aînés. Il n'y a pas que là, d'ailleurs. Aujourd'hui, on va quand même vers des difficultés, les moyens de vie diminuent, et pas seulement pour les aînés, d'ailleurs.

Par conséquent, dans ce cas bien précis, nous soutiendrons cette subvention. (*Applaudissements.*)

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, pour rassurer M^{me} Vera Figurek – vous transmettez Madame la présidente – la prise de position de M. Bennaim,

et donc le refus de l'augmentation de cette subvention, est bien évidemment la position du groupe libéral.

Madame la présidente, il semble un peu incohérent qu'on ne puisse pas parler d'argent un soir de budget, mais il est vrai que c'est le troisième soir... C'est quand même la moindre des choses de parler d'argent le jour du budget! C'est quand même la moindre des choses, lorsque nous sommes une collectivité publique, de parler des choix qui doivent s'exercer! Et c'est la moindre des choses qu'un certain nombre de critères s'appliquent lorsqu'il y a subventionnement et de telles augmentations de dernière minute, sans explications supplémentaires, sinon celles de la critique du groupe libéral!

Ce qui est intéressant ici, c'est que la seule justification de l'Alternative sur cet amendement déposé en dernière minute, c'est le refus des groupes libéral et radical de le voter. Enfin, bon... Comprenez qui pourra les arguments des uns et des autres. Non, Mesdames et Messieurs, dans une république, dans une collectivité publique, il y a la gestion saine, parce que la gestion saine permet l'acte social. C'est là le premier point.

Deuxième point, l'acte social ne met pas en comparaison ou en opposition les uns et les autres. Ce n'est pas le discours légèrement larmoyant et électoraliste de M^{me} Figurek qui autorise d'opposer les personnes âgées à d'autres catégories de population également dans le besoin. Pourquoi toujours axer sur une catégorie, alors que d'autres minorités, aujourd'hui, sont fragilisées et ont besoin de soutien, les jeunes, les parents, les mères ou les pères célibataires? M^{me} la maire, je crois, a aussi à cœur ce combat, en particulier pour les mères célibataires.

Il nous apparaît, lorsque nous faisons notre travail, le travail d'élus consciencieux qui regardent les chiffres et les nécessités, qu'il s'agit ici d'une institution où nous pouvons nous poser la question de savoir si ces fonds ne serviraient pas mieux ailleurs, et autrement, pour aider d'autres personnes dans le besoin. (*Applaudissements.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Chevalier, ce que j'ai appris en onze ans et demi à la tête de ce département qui s'occupe du social, fort bien selon les uns, un peu moins bien selon les autres, c'est que, dans ce domaine, on ne peut pas opposer les besoins, c'est ridicule! On ne peut pas dire qu'on prend à Jean pour donner à Jacob, c'est-à-dire qu'on prend aux aînés pour donner aux jeunes... On ne mène pas une politique sociale de cette manière.

J'entendais, l'autre soir sur France 5, Roselyne Bachelot. Elle n'est pas forcément de mon bord politique, mais UMP de tendance démocrate-chrétienne, et elle s'occupe aussi, comme vous le savez, du social en France. Elle tenait à peu

près les mêmes discours. Je pense donc qu'à gauche comme à droite certains ont bien vu qu'opposer les besoins n'était pas admissible.

Je parle maintenant de la forme. Pourquoi, Monsieur Fiumelli, sommes-nous venus tardivement avec ces 207 000 francs? Vous avez posé la question, alors je vous réponds par l'entremise de la présidente, qui vous répercutera mon propos. Nous cogérons avec l'Hospice général cette Nouvelle Roseraie et, en fonction des résultats des comptes, que nous recevons bien évidemment assez tardivement, nous pouvons, comme pour toute institution, association, fondation, établir le budget de l'année suivante.

Grâce aussi à beaucoup de publicité depuis de nombreuses années autour de ces maisons de vacances, comme pour la Clinique de Montana, de plus en plus de personnes demandent à aller soit à Florimont, soit à la Nouvelle Roseraie. Il y a une liste d'attente pour ces deux maisons de vacances et nous ne pouvons pas répondre à toutes les demandes.

Il y a donc un succès grandissant, d'où un budget de fonctionnement qui, d'année en année, n'est pas forcément le même. Je rappelle, pour nos téléspectatrices et téléspectateurs de TV Léman bleu, que Florimont appartient entièrement à l'Hospice général et que la Nouvelle Roseraie, que ce soit sur le plan immobilier ou sur le plan du budget de fonctionnement, est copropriété Ville de Genève-Hospice général, avec cogestion Ville de Genève-Hospice général. Ces maisons se trouvent en dessus de Vevey-Montreux, avec une vue qu'auraient bien aimée les plus grands artistes qui ont peint le lac Léman. C'est une région magnifique.

J'en profite pour rendre hommage, et que ce soit inscrit au *Mémorial*, à deux députées et conseillères municipales, malheureusement disparues, qui se sont battues pendant des années pour ces deux maisons de vacances. C'est la regrettée Liliane Johner et Jeannette Schneider-Rime, qui fut, je le dis avec émotion, une de nos grandes amies. Mais je rends aussi hommage à une femme encore très vigousse que j'ai rencontrée samedi soir sur le Perron, Alice Ecuivillon, ancienne présidente du Conseil municipal, ainsi qu'à Odette Saez... (*Applaudissements.*) Et, dans la tradition d'Alice Ecuivillon, disons-le aussi, Didier Bonny, qui s'était aussi beaucoup battu pour ces maisons de vacances. Je rends enfin hommage à Christiane Olivier, qui les a beaucoup défendues.

Monsieur Fiumelli, il n'y a que les imbéciles qui ne se trompent pas... Je dis aux radicaux: ne faites pas la même erreur qu'avec la Clinique de Montana! Là, c'est un grand magistrat, pour qui j'ai beaucoup de vénération – Jacques Hämmmerli le sait – à savoir Guy-Olivier Segond, qui, dans ce dossier de la Clinique de Montana, s'était un peu planté, il l'a reconnu plus tard. Le peuple lui avait donné tort. Ne refaites pas en miniature cette même erreur! (*Applaudissements.*)

M. Olivier Fiumelli (R). Monsieur le conseiller administratif, je ne suis pas vraiment d'accord avec votre raisonnement. Vous êtes venu, le Conseil administratif in corpore, le 9 novembre 2010, vous aviez déjà toutes ces informations. Vous connaissiez la situation financière de la Nouvelle Roseraie. Vous avez autorisé un dépassement sur les comptes 2009, où il manquait déjà 60 000 francs au budget. Vous n'avez pas demandé de complément budgétaire le 9 novembre 2010. La ministre des finances non plus. Alors, d'accord, seuls les imbéciles ne changent pas d'avis, mais en un jour je m'étonne quand même que votre majorité ait changé d'avis à ce point-là.

Vous ne nous avez donné aucune information sur ce sujet entre ces deux jours et, pour nous, cette modification reste inacceptable, comme la plupart des modifications que la commission des finances a proposées au dernier moment, que ce soit celle-ci ou la suppression des dix postes d'agents de police municipaux, ou la création des dix postes d'agents de médiation culturelle.

Pour nous, cette manière de faire n'est pas acceptable. Vous aviez l'information, vous n'avez pas voulu la donner au bon moment, donc ce soir c'est non! Si vous voulez, vous reviendrez en commission des finances avec un crédit supplémentaire et nous en discuterons sereinement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis assez estomaqué de voir comment les débats se déroulent par rapport à un budget. Tout à l'heure, M^{me} Vera Figurek, qui félicitait le Parti démocrate-chrétien, bien sûr, nous expliquait que, lorsqu'il y avait de l'argent pour le social, il fallait savoir plus ou moins faire parler son cœur. Il n'y a pas de comptes à rendre, grosso modo, je caricature à peine... M. Manuel Tornare est en train de nous faire un discours qui va un peu dans ce sens.

Oui, Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien a voté en faveur de la Nouvelle Roseraie, mais tout simplement parce que, à un certain moment, il y a des priorités. Il y a des priorités politiques, vous le savez très bien. C'est ce que vous faites à gauche, c'est ce que nous ferons à droite si nous avons la majorité un jour... Peut-être en mars de l'année prochaine! (*Des conseillers municipaux chantent.*) J'aimerais vous dire que, pour le Parti démocrate-chrétien, la Nouvelle Roseraie est tout simplement une priorité.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 55 oui contre 19 non.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Mesdames et Messieurs, il est 19 h 15, je vous propose de suspendre ici nos travaux pour la pause. Nous nous retrouvons à 20 h 45. Je vous souhaite un excellent appétit!

Séance levée à 19 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4342
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4343
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2011 (PR-805 A/B). Suite du deuxième débat	4344
– Projet d'arrêté du 11 décembre 2010 de M ^{mes} Ariane Arlotti, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Charlotte Meier- hofer, Maria Pérez, Marie-France Spielmann, Salika Wenger et M. Pierre Rumo: «Règlement des agent-e-s de la police munici- pale de la Ville de Genève» (PA-120). Suite du deuxième débat .	4344
4. Propositions des conseillers municipaux	4372
5. Interpellations	4372
6. Questions écrites	4372

La mémorialiste:
Marguerite Conus